



AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 7 juin 2021, les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement 2021-367 sur les démolitions des immeubles ;
- Règlement 2021-371 modifiant le règlement 2018-317 et décrétant l'affectation de 250 000 \$ d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté du fonds général pour hausser le fonds de roulement à 1 000 000 \$;
- Règlement 2021-372 modifiant le règlement 2019-329 sur la gestion contractuelle ;

Ces règlements entrent en vigueur le 8 juin 2021.

Donné à Crabtree, ce 8 juin 2021

Pierre Rondeau

Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 8 juin 2021 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 juin 2021.